

**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

**Séance du 27 septembre 2021**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 10

L'an deux mil vingt et un et le 27 septembre à 18 h 30  
Le Conseil Municipal de la commune de Malroy, régulièrement convoqué le 20 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé GAUDÉ, Maire.  
Etaient présents : MMES FABRI, SCHMITT, WEBER  
MM. BONFIGLIO, CAISSUTTI, CARMIER, GODARD, MARTIN, REMY  
Absent excusé : M. POINSIGNON  
A été élue Secrétaire de Séance Mme SCHMITT

**Point n° 6 : Avis sur la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA MAXE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un mail en date du 7 septembre 2021 et d'un courrier en date du 8 septembre 2021 de Metz Métropole concernant la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Maxe.

Les objets de cette modification simplifiée sont :

- 1/ Ajustement de la limite entre la zone 1AU et la zone 1AUL ;
- 2/ Adaptation et évolution de l'orientation d'aménagement et de programmation dite Champs le Boucher ;
- 3/ Adaptations réglementaires diverses.

Il est proposé d'émettre un avis à la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de La Maxe tel qu'il a été arrêté par le conseil métropolitain le 24 juin 2019.

Après consultation de l'ensemble du dossier, cette modification n'appelle aucune remarque particulière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Et publication et notification

Fait à Malroy, le 29 septembre 2021  
Le Maire,



Hervé GAUDÉ